

Délibération n°2021-01-02e

Réf. Nomenclature « Actes » : 756

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Validation des dossiers de demande de subvention DETR 2021 : Acquisition de défibrillateurs

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	81
Pouvoirs	15
Votants	96

L'an deux mille vingt et un, le 25 février et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 16 février 2021 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel dans les conditions prévues par la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020.

Robert Gantheil est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Michèle Valibus	Bredèche Robert	à	Pierre Chevalier
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Faugeron Guy	à	Philippe Roche	Gruat Xavier	à	Pierre Chevalier
Le Gall Nathalie	à	Jean-François Michon	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Nirelli Catherine	à	Philippe Brugère	Padilla-Ratelade Marilou	à	Jean-Pierre Guitard
Picard Nadine	à	Patrick Jouve	Ribeiro Sophie	à	Céline Parrain
Saugeras Jean-Pierre	à	Aubessard Anne-Marie	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Prabonneau Sylvie	à	Pierre Coutaud			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel (représenté) ; Delpy Daniel (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Laurent Nathalie ; Mazière Daniel ; Peyrat Nathalie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Urbain Jean-Yves.

Délibération n°2021-01-02e



Envoyé en préfecture le 26/02/2021
 Reçu en préfecture le 26/02/2021
 Affiché le 
 ID : 019-200066744-20210225-20210226025-DE

Le président explique que par courrier du 29 janvier 2021, la préfecture de la Corrèze a transmis la circulaire d'appel à projets pour la programmation 2021 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), établie suite à la tenue de la commission des élus réunie le 22 janvier 2021.

Dans le cadre de sa politique de prévention, la collectivité souhaite se doter, sur ces sites à risques, d'équipements qui permettraient d'intervenir en cas d'accidents cardiaques.

De ce fait, il est prévu d'acquérir trois défibrillateurs, un pour la déchèterie de Meymac, un pour la déchèterie de Bort-les-Orgues et un pour le site du Golf de Neuvic-Bâtiment de la Station Sport Nature. Le site touristique du golf de Neuvic est un site sur lequel le passage d'usagers est important, ce qui permettrait aussi de renforcer notre maillage du territoire avec du matériel de premiers secours.

Le coût de l'opération s'élève à 4 497€ HT soit 5 396,40€ TTC. Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T.de la subvention	Taux
DETR	1 600 €	36 %
Participation du demandeur : autofinancement	2 897 €	64 %
TOTAL	4 497 €	100 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'acquisition de défibrillateurs, pour un montant de 4 497 € HT ;
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Défibrillateurs », au taux fixe de subvention sollicitée de 40 %, plafonné à 4 000 € HT de dépenses éligibles soit une subvention sollicitée de 1 600 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	96
Pour	96
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 25 février 2021



Le président,
Pierre Chevalier